

↘ RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

*La RQTH est un dispositif dont peut bénéficier tout agent
atteint d'un **problème de santé**
ayant des répercussions sur son travail*



LA RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ QU'EST-CE QUE LA RQTH ?

La **RQTH** est un dispositif dont peut bénéficier tout agent atteint d'un **problème de santé** ayant des répercussions sur son travail (troubles moteurs, auditifs, visuels, psychiques ou intellectuels, allergies, maladies cardio-vasculaires, maladies invalidantes, etc.).

*Est considéré, comme **travailleur handicapé** toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite d'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique.*

Art.L.5213-1 du code du travail

Il est important de noter que la RQTH n'agit pas sur les troubles mais sur l'**environnement de travail**.

La RQTH est une dénomination administrative. Elle est initiée par une démarche **volontaire** et **individuelle**. Elle reste **confidentielle**.

Elle n'est pas définitive, car la santé de l'agent comme son environnement de travail peuvent évoluer au cours de sa carrière.

Faire une demande de RQTH permet :

- ✓ d'**améliorer les conditions de travail**
- ✓ d'**évoluer dans son métier** dans les meilleures conditions
- ✓ d'avoir la possibilité d'**accéder à un recrutement sans concours**
- ✓ de **bénéficier d'aménagements** pour les concours (ordinateurs, adaptations des sujets, lampes, interprète LSF, temps supplémentaire, etc.)

Afin d'effectuer les démarches avec l'aide du référent Handicap, des autorisations d'absences sans décompte, visées par le responsable de service, seront accordées.

L'INTÉRÊT DE CETTE RECONNAISSANCE

Se faire reconnaître travailleur handicapé permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de droits particuliers :

Les aides du FIPHFP - www.fiphfp.fr

- ✓ L'**aménagement matériel et technique du poste de travail** intégralement pris en charge par l'établissement (sièges, tables, souris ergonomiques, aménagement des locaux en relation avec le poste de travail, etc.)
- ✓ Un **temps partiel** de droit
- ✓ Le **financement de matériels utiles** dans la sphère professionnelle et personnelle (prothèse auditive, fauteuil roulant, etc.)
- ✓ Une majoration de 30% de la bonification versée par l'État sur les **chèques vacances**
- ✓ Et bien d'autres **aides consultables sur le catalogue en ligne**

L'accompagnement du référent handicap

- ✓ **Écoute, conseil, aide** à l'analyse des besoins d'aménagement dans le cadre professionnel
- ✓ Accompagnement à la **constitution du dossier RQTH**
- ✓ Aide à la **communication auprès des responsables hiérarchiques** et/ou des collègues sur les besoins d'aménagement
- ✓ Demande d'intervention du Service d'aide au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (**SAMETH**)

Un **formulaire unique** est à compléter. Il doit être accompagné d'un certificat médical de moins de 3 mois signé par le médecin référent et d'un certificat du médecin de prévention.

Voir également : www.ens-lyon.fr

Rubrique : L'École > Nous connaître > Nos engagements > Handicap

QUI CONTACTER ?

MISSION HANDICAP

Référent Handicap : Thibaut Chambriard

Email : thibaut.chambriard@ens-lyon.fr

Tél. 04 26 23 39 81

SERVICE MÉDICAL

Secrétaire médicale : Liliane Cohen

Email : service.medical@ens-lyon.fr

Tél. 04 72 72 88 13

Permanence du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Médecins de prévention : Dr Laporte et Dr Joly

Infirmière de santé au travail : Myriam Grataloup

Assistante sociale : Valérie Dubouloz-Monet

MDMPH

La Maison départementale-métropolitaine des personnes handicapées est un guichet unique pour accueillir les personnes handicapées et leur entourage, les informer et évaluer leurs besoins.

Site : mdmph.rhone.fr

FIPHFP

L'action du **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique** accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre des aménagements pour les personnels concernés.

Le **catalogue des aides** est disponible en ligne.

Site : www.fiphfp.fr

